



Cinquante-deuxième session  
Point 20 b) de l'ordre du jour  
Assistance pour la reconstruction  
et le développement de Djibouti

## Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale conformément à la résolution 51/30 E, en date du 5 décembre 1996, relative à l'assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti. Il décrit brièvement les progrès réalisés dans l'application de cette résolution à Djibouti.

#### II. Situation générale

2. La République de Djibouti occupe une position stratégique dans la corne de l'Afrique, à la jonction de la mer Rouge et de l'océan Indien. Son littoral s'étend sur 370 kilomètres et elle possède des frontières communes avec l'Érythrée au nord, avec l'Éthiopie à l'ouest et au sud, et avec la Somalie au sud-est. Le pays couvre 23 000 kilomètres carrés; il se caractérise par un climat aride et dispose d'un potentiel agricole et de ressources en eau extrêmement limités. Les précipitations annuelles moyennes ne dépassent pas 130 millimètres et la production alimentaire est négligeable.

3. D'après le recensement de 1991, le pays compterait 520 000 habitants. Avec un taux annuel d'accroissement naturel estimé à 3,1 %, on prévoit un doublement de la population en 22 ans. De plus, la présence de nombreux réfugiés venus de pays voisins grève fortement les maigres ressources disponibles. On ne connaît pas le nombre total de réfugiés et de personnes déplacées, mais d'après les estimations, il serait compris entre 100 000 et 150 000. Dans leur majorité, les Djiboutiens appartiennent aux ethnies Afar et Somali; ils comptent aussi des Arabes (Yéménites) et des Français.

4. La population est majoritairement urbaine et concentrée dans la capitale. Cette forte urbanisation est à l'origine de nombreux problèmes d'ordre économique et social. Dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1997, Djibouti est classé 162e sur les 175 pays étudiés. Selon ce rapport, le taux d'alphabétisation des adultes ne dépasse pas 45,5 %, tandis que l'espérance de vie à la naissance est une des plus faibles au monde (48 ans). Les femmes jouent un rôle actif dans l'économie et constituent 32,2 % de la main-d'oeuvre. Dans le secteur urbain structuré, elles sont pour la plupart employées de bureau ou agents d'administration, et

dans les zones rurales, elles jouent un rôle important dans l'élevage.

5. L'économie djiboutienne est dualiste avec, d'un côté, un large secteur non structuré qui s'adresse aux consommateurs à pouvoir d'achat limité et, de l'autre, une économie moderne fondée sur de solides infrastructures portuaires et aéroportuaires, qui profite à la population à pouvoir d'achat élevé mais dépend presque entièrement des importations.

6. Djibouti bénéficie d'un des régimes économiques les plus libéraux d'Afrique. Sa monnaie est convertible sans restrictions et il n'y a pas de contrôle des mouvements de capitaux.

7. Faute de ressources naturelles, l'économie de Djibouti repose sur le secteur des services, qui représente 70 % environ du produit intérieur brut, alors que les secteurs agricole et industriel sont très peu développés. Djibouti est relativement favorisé par rapport aux autres pays de la région du fait d'une bonne infrastructure portuaire, de ses banques, de ses moyens de télécommunications et, dans une certaine mesure, des liaisons aérienne et ferroviaire avec l'Éthiopie.

8. Les indicateurs économiques du pays sont à la baisse depuis quelques années, en raison essentiellement du déséquilibre entre le niveau élevé des importations et la faiblesse des exportations. Djibouti souffre donc d'un déficit commercial structurel, et son budget général est couvert en partie par l'aide extérieure.

9. Le produit intérieur brut réel a augmenté de 4 % par an en moyenne au cours de la période 1988-1992, grâce, d'une part, au brusque essor de l'activité portuaire et, d'autre part, au transit massif, par l'arrière-pays, de l'aide alimentaire destinée à l'Éthiopie et à la Somalie. Venant s'ajouter à la situation sociale et économique désastreuse de ces deux pays, le conflit armé qui a éclaté dans le nord et dans le sud-ouest de Djibouti et qui a brutalement mis un terme à la plupart des projets de développement a accéléré la détérioration de l'économie djiboutienne.

10. Sur le plan social, les conditions de vie sont caractérisées par la malnutrition imputable aux faibles revenus, une situation sanitaire précaire favorisant la propagation de maladies telles que la tuberculose et le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), l'insuffisance d'équipements scolaires et le manque de qualifications professionnelles. Mais ce sont surtout le chômage et l'accroissement de la population urbaine qui, aggravés par l'afflux de réfugiés des pays voisins, constituent des problèmes critiques.

11. Selon les données dont on dispose, plus de 40 % des soins de santé sont dispensés à des étrangers, attirés par la proximité et la qualité des hôpitaux et des dispensaires de

Djibouti. À la suite des conflits survenus récemment dans la corne de l'Afrique, des réfugiés (principalement éthiopiens et somaliens) ont grossi les rangs des non-Djiboutiens qui recourent aux services de santé. Les soins sont gratuits tant pour les nationaux que pour les réfugiés et, vu le nombre croissant des bénéficiaires, le système de santé n'est plus en mesure de desservir convenablement toute la population. En outre, les conflits armés dans le nord du pays ont endommagé les infrastructures sanitaires.

12. Le système d'éducation comprend six ans d'enseignement primaire, quatre ans d'enseignement secondaire du premier cycle et trois ans d'enseignement secondaire général.

13. À Djibouti, l'enseignement primaire est assuré par un réseau de 64 écoles publiques et 9 écoles privées. Sur les 35 000 enfants inscrits à l'école primaire en 1996/97, 32 000 fréquentaient des établissements publics et 3 290 des écoles coraniques ou privées. Le taux d'encadrement dans le primaire est compris entre 34 et 43 élèves par enseignant dans les zones rurales et atteint environ 46 en ville. Le nombre d'élèves par classe varie de 35 à 81, la moyenne se situant aux alentours de 65. Les établissements surchargés sont parfois contraints d'instituer un système de classes alternées, pratique qui risque de se répandre s'il n'est pas possible d'augmenter les investissements destinés à la construction d'écoles pour satisfaire la demande croissante dans l'enseignement public.

14. La situation de l'emploi est étroitement liée au secteur de l'éducation. Chaque année, plus de 4 000 jeunes qui n'ont pu accéder à l'enseignement secondaire général ou à une quelconque formation technique arrivent sur le marché du travail sans la moindre qualification. Leur nombre devrait augmenter au cours des années à venir, en particulier dans la capitale. Du fait du déséquilibre de la structure économique, le marché du travail présente des distorsions.

15. On estime que plus de 80 % des entreprises, dont un nombre important de microentreprises qui jouent un rôle décisif dans l'économie nationale, relèvent du secteur non structuré ou semi-structuré.

### III. Aperçu de la situation présente

16. Les changements qui se sont produits récemment dans la région – la chute de l'ancien régime en Éthiopie, l'indépendance de l'Érythrée et la guerre civile en Somalie – ont atteint Djibouti, agité lui aussi, ces deux dernières années, par des dissensions entre le Gouvernement et certains groupes d'opposition.

17. La négociation politique entamée peu après les élections présidentielles pluralistes d'avril 1993 a abouti à la signature officielle d'un accord de paix et de réconciliation nationale. Les principales dispositions de cet accord confirment la volonté du Gouvernement d'associer tous les groupes d'opposition au processus de démocratisation.

18. Afin de créer un climat de paix et de stabilité sociale, le Gouvernement a engagé un processus de démobilisation des soldats, dont le nombre était passé de quelques milliers à 20 000. Cette opération prendra peut-être un certain temps, car la réinsertion des démobilisés dans la vie civile ne sera pas aisée et les possibilités à cet égard doivent être explorées dans le contexte global des programmes de relèvement et de reconstruction.

19. Pour faciliter ce processus, le Gouvernement se propose d'octroyer une indemnité à chaque soldat démobilisé. Une telle mesure nécessiterait des ressources financières considérables qui pourraient ne pas être disponibles du fait du déficit budgétaire provoqué par l'effort de guerre et par la baisse des recettes du Gouvernement.

20. Le contrecoup du conflit, combiné à un gonflement de la masse salariale des civils, a aggravé encore la situation financière du pays. Confronté à des obligations financières excédant largement ses possibilités, le Gouvernement a puisé abondamment dans les réserves des entreprises publiques, au point de les épuiser. Cette source de financement intérieure est en train de se tarir et, parallèlement, l'aide extérieure, qui était importante, connaît désormais un fléchissement.

21. Selon les données de la Banque mondiale, le déficit budgétaire a atteint en 1993 le chiffre alarmant de 12 % du produit intérieur brut. En dépit d'une légère amélioration en 1994, il y a lieu de craindre une nouvelle aggravation, en raison de la baisse continue des recettes, fiscales et autres, provoquée par les pressions inflationnistes résultant du volume excessif d'emprunts contractés aux conditions du marché. Les recettes continueront de baisser et le remboursement des arriérés (qui devaient s'élever à 25 milliards de francs djiboutiens en 1995) deviendra encore plus difficile. La dégradation de la balance des opérations courantes (10 % du produit intérieur brut en 1993) aggrave la situation économique générale.

22. Les causes profondes des problèmes qui viennent d'être décrits sont, pour une part, d'ordre structurel mais tiennent aussi, pour une autre part, aux afflux continus de réfugiés. L'économie fragile du pays ne peut absorber que jusqu'à 60 % de la population active, et la majorité des personnes employées ne gagnent que des salaires de subsistance. Par conséquent, la plupart des Djiboutiens sont pauvres et la

pauvreté augmente du fait de la réduction des relations commerciales avec l'Éthiopie et la Somalie.

23. La situation générale du pays se caractérise également par l'exiguïté de la surface de pâturages et le taux de mortalité élevé du bétail. S'il ne pleut pas dans un proche avenir, le niveau des nappes phréatiques baissera et il n'y aura plus assez d'eau potable. Étant donné l'afflux croissant d'immigrants et de réfugiés à Djibouti, les besoins en eau augmentent. Dans la ville de Djibouti, qui rassemble 65 % de la population totale, les points d'eau de certaines zones côtières ont atteint un degré de salinité élevé, ce qui met en péril les surfaces agropastorales créées il y a quelques années. La sécheresse est donc le résultat de changements non seulement climatiques, mais aussi structurels, en ce qu'elle est accentuée par une surexploitation et une surconsommation des rares ressources en eau. La situation s'est aggravée du fait des conflits internes qui ont entraîné le déplacement des populations rurales, confinées dans les zones reculées sans pâturage pour leur bétail.

24. Sur le plan social, Djibouti est actuellement confronté à une situation sanitaire grave, marquée par une forte morbidité épidémique. Il y a 3 000 nouveaux cas de tuberculose chaque année et le paludisme est en progression. Les maladies sexuellement transmissibles sont également en augmentation, ce qui fait craindre une situation difficile à contrôler. La malnutrition continue d'être un problème de santé publique majeur, en particulier dans le contexte de la crise économique et des difficultés qu'y ajoute la présence des réfugiés et des personnes déplacées.

#### IV. Grands problèmes

25. Djibouti a subi le contrecoup de la situation critique qui est apparue dans la corne de l'Afrique, de la présence de dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, de conditions climatiques extrêmes – sécheresses périodiques, pluies torrentielles et inondations comme celles qui se sont produites en 1989 et 1994 – et des moyens financiers très limités qui sont disponibles pour exécuter les programmes de reconstruction et de développement.

26. De plus, les combats entre le Gouvernement et les groupes d'opposition armés dans le nord du pays ont provoqué un vaste déplacement de la population civile. Ils ont aussi entraîné le recrutement de plus de 12 000 soldats, qui doivent être maintenant démobilisés et réintégrés dans la vie civile.

27. Le Gouvernement de Djibouti a exprimé sa ferme intention de poursuivre la démobilisation. C'est au début de 1994 que s'est fait jour l'idée de démobilisation, lorsque

le Gouvernement a annoncé que les problèmes de sécurité étaient maîtrisés dans les régions auparavant touchées par la guerre. Plus de 4 000 soldats enrôlés pendant les trois années de conflit ont déjà été démobilisés. Des mesures sont envisagées pour démobiliser les quelque 8 500 soldats restants.

28. Le Gouvernement s'est engagé à donner aux soldats démobilisés des indemnités de départ, mais le processus ne peut être poursuivi sans concours extérieur. De plus, étant donné qu'un vaste programme de reconstruction s'impose, l'aide alimentaire incitera les anciens soldats et les personnes déplacées à participer à la remise en état des infrastructures de base telles que les puits, les groupes sanitaires et les écoles.

29. Djibouti est devenu un pays d'accueil pour les réfugiés. Le nombre croissant de personnes déplacées et de réfugiés, combiné au flux ininterrompu d'immigrants clandestins à la recherche d'emplois et d'assistance, est maintenant un sujet de préoccupation majeur pour les autorités.

30. Bien qu'il n'y ait pas de chiffres précis concernant le nombre de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'immigrants clandestins, le Gouvernement estime que plus de 100 000 personnes ont besoin d'aide dans la seule capitale uniquement. Il affirme qu'un nombre équivalent de personnes sont victimes de la sécheresse.

31. Djibouti subit des sécheresses périodiques. En 1994/95, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni 6 157 tonnes d'aide alimentaire d'urgence destinée aux populations et au bétail victimes de la sécheresse et, en 1996, 1 530 tonnes d'aide alimentaire d'urgence ont été distribuées aux victimes de la sécheresse au titre de l'aide agroalimentaire bilatérale de l'Allemagne.

32. En 1997, le PAM a facilité l'octroi d'un don bilatéral suisse de 1 355 tonnes de riz, qui a pour l'essentiel été distribué aux victimes de la guerre, notamment aux réfugiés somaliens qui avaient été rapatriés d'Éthiopie en 1996. Le reste (25 %) a été donné aux camps de réfugiés. Les besoins alimentaires sont couverts principalement par les importations de céréales, qui s'élèvent en moyenne à 60 000 tonnes par an. Les besoins structurels normaux de Djibouti en ce qui concerne l'aide alimentaire avoisinent 18 000 tonnes. En 1996, le PAM a fourni 4 200 tonnes de marchandises, estimées à 2 millions de dollars, aux réfugiés somaliens et éthiopiens en provenance de Somalie, mais aussi aux écoliers, aux orphelins, aux malades hospitalisés et aux personnes qui participent au programme «des vivres contre du travail».

33. La situation sanitaire a des répercussions immédiates et durables. L'État fournit des services médicaux non seulement à ses nationaux mais aussi à un grand nombre de

réfugiés éthiopiens et somaliens qui viennent chercher à Djibouti des soins médicaux gratuits. Ces réfugiés véhiculent souvent des maladies comme la tuberculose. Dans l'immédiat, il faut donc renforcer les moyens qu'a le pays de faire face aux maladies par des campagnes de vaccination et la fourniture des médicaments essentiels. Mais, à plus long terme, il faut trouver une solution à l'échelle régionale pour améliorer la situation sanitaire des pays voisins.

34. Le système éducatif djiboutien doit actuellement résoudre les graves problèmes que posent un chômage croissant, une demande accrue des jeunes et un afflux important de réfugiés.

35. Avec un taux d'abandon scolaire très élevé pour les deux dernières années d'enseignement primaire, soit environ 10 % par an, et un taux estimatif de plus de 30 % pour le cycle primaire dans son ensemble, il n'est pas surprenant que pas plus de 27 % environ de ceux qui terminent l'enseignement primaire soient admis dans un établissement d'enseignement secondaire. Cette forte déperdition à un stade où la poursuite des études est à la fois souhaitable et utile constitue, dans l'optique de la planification de l'éducation et de la main-d'oeuvre, une occasion manquée de valoriser les ressources humaines nécessaires à l'accroissement de la productivité nationale. Pour améliorer la qualité globale de l'enseignement à la fois primaire et secondaire, il faudrait s'attaquer aux inefficacités internes du système existant et moderniser les services en tenant compte de la nécessité de doter la nation de programmes éducatifs adaptés à l'évolution de son économie.

36. L'enseignement technique et professionnel à Djibouti commence à partir de l'enseignement secondaire. Quelques étudiants ont des chances limitées et de caractère très spécifique d'acquérir une formation spécialisée. Il faut de toute évidence se préoccuper sans plus attendre de l'aggravation du chômage dans le pays, en particulier parmi les jeunes et ceux qui n'ont pas achevé leur scolarité.

37. En raison de la faible capacité institutionnelle du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, aucune politique concrète n'a été élaborée dans ce domaine. L'objectif est de concevoir un système ciblé sur les différentes catégories de chômeurs : personnes sans qualifications, jeunes n'ayant pas achevé leur scolarité, soldats démobilisés, réfugiés et femmes.

## V. Rôle des Nations Unies

38. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies à Djibouti se caractérisent notamment par la collabora-

tion suivie et étroite qu'entretiennent toutes les institutions des Nations Unies présentes dans le pays pour faire face au problème économique et social croissant que pose la présence des réfugiés. La situation des réfugiés à Djibouti n'influe pas seulement sur la sécurité générale, mais aussi sur la santé et sur l'hygiène. Si les infrastructures sanitaires de Djibouti ne sont pas très développées, elles sont toutefois accessibles à la population locale dans son ensemble. L'afflux de réfugiés en provenance de pays voisins touchés par la guerre qui bénéficient de ces services a alourdi le fardeau qui pèse sur les structures déjà précaires de la santé publique. Cette situation a également contribué à dégrader l'environnement et les services d'hygiène dans le pays, en particulier dans la capitale, où elle s'est traduite par une épidémie de choléra en juillet 1993.

39. Dans le cadre des efforts visant à regrouper et à réinstaller les réfugiés dans des camps, les organismes du système des Nations Unies présents à Djibouti s'occupent de rapatriement, de distribution de nourriture et d'éducation.

40. Trois mois après l'adoption de la résolution 50/58 F par l'Assemblée générale, le 12 décembre 1995, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a effectué une visite officielle à Djibouti pour débattre des besoins du pays en matière de reconstruction et de relèvement avec les autorités nationales et la communauté des donateurs. La contribution spéciale du PNUD s'est récemment concrétisée sous la forme d'un descriptif de projet qui a fait l'objet d'un accord et représente une valeur de 428 000 dollars. Le projet cherche à répondre aux besoins de relèvement les plus urgents par des activités pilotes menées dans les trois zones les plus touchées du pays. Il vise également à renforcer la capacité du Comité national de relèvement pour la conception, l'exécution et le contrôle d'un programme de relèvement cohérent et bien articulé en tirant parti des activités pilotes. Des missions d'évaluation technique communes, réunissant des représentants du Gouvernement, de l'Équipe de gestion des opérations en cas de catastrophe de l'ONU et d'organisations non gouvernementales locales et internationales, devront définir les actions prioritaires à partir de consultations approfondies avec la population. Des activités pilotes ont été définies, des équipements commandés et d'autres donateurs ont explicitement manifesté un intérêt. Mais il faudra rechercher une aide extérieure supplémentaire pour répondre de manière cohérente aux besoins immédiats de remise en état et de reconstruction des infrastructures collectives qui ont été endommagées.

41. L'élément principal du programme d'ajustement structurel est la démobilisation de quelque 8 500 soldats. Le PNUD a fourni une assistance financière pour mieux permettre au Comité national de démobilisation d'exécuter le

programme établi par la Banque mondiale. Le Gouvernement ayant manifesté l'intention de réactiver le processus des tables rondes lancé en 1995, le PNUD a multiplié les consultations avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les principales institutions d'aide bilatérale pour obtenir leur plein concours à l'organisation et au succès de ces rencontres. Une table ronde s'est tenue à Genève à la fin du mois de mai 1997.

42. Lors de cette rencontre, le programme de stabilisation macrofinancière présenté par le Gouvernement, et qui traite de tous les aspects de l'économie djiboutienne, a été totalement approuvé et confirmé par la communauté des donateurs, l'Organisation des Nations Unies, la Ligue des États arabes et les autres participants. La réunion a été considérée réussie dans la mesure où les espérances de financement du programme se sont concrétisées à plus de 95 %.

43. En mars et en avril 1996, le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) a procédé au rapatriement de 4 052 Éthiopiens, ce qui a permis de ramener de 23 991 à 19 939 le nombre total de réfugiés. Par ailleurs, plus de 200 réfugiés urbains ayant été rapatriés, le nombre de cette catégorie de réfugiés n'est plus que d'environ un millier. Une opération similaire conduite entre juillet et octobre 1995 avait abouti au rapatriement de 15 059 réfugiés urbains en Éthiopie. On prévoit d'envoyer en Éthiopie une mission d'évaluation tripartite (Gouvernement djiboutien/Gouvernement éthiopien/HCR) afin de déterminer le nombre de réfugiés djiboutiens qui s'y trouvent. L'objectif final est de rapatrier environ 18 000 Djiboutiens qui ont fui le territoire au moment de la guerre civile. Au 1er janvier 1997, 4 756 Éthiopiens et 17 000 réfugiés somaliens vivaient dans les trois camps restants. Le manque de sécurité et le climat politique ont jusqu'ici empêché tout rapatriement effectif des réfugiés somaliens.

44. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) apporte une assistance financière (40 000 dollars) pour équiper 17 écoles primaires, soit 77 classes, dans quatre districts (Obock, Dikhil, Ali Sabieh et Tadjoura). Cet effort bénéficie de la coopération du Gouvernement français, dont la contribution porte essentiellement sur la remise en état de l'infrastructure scolaire. Dans une opération conjointe avec le Gouvernement italien, l'UNICEF a versé 60 000 dollars pour renforcer les équipes sanitaires mobiles dans les régions de Yoboki et d'Ali Sabieh et fournir du matériel à six dispensaires, ainsi que des médicaments indispensables.

45. Le Programme alimentaire mondial (PAM) continue son assistance aux écoles, aux hôpitaux et aux orphelinats. La distribution de repas aux enfants des écoles a fait considérablement augmenter le taux d'inscription dans les zones

rurales. Au cours des trois dernières années, plus de 4 000 enfants scolarisés, dont 42 % de filles, ont participé à ce projet. De même, l'aide alimentaire au secteur sanitaire pousse les malades non hospitalisés à se rendre dans des centres pour suivre un traitement continu contre la tuberculose et permet des économies budgétaires en fournissant des repas hospitaliers aux malades hospitalisés. À ce jour, plus de 3 000 personnes, dans tout le pays, bénéficient de l'aide alimentaire proposée au titre de ce programme. L'aide alimentaire fournie dans le cadre du programme «des vivres contre du travail» a touché environ 2 000 personnes, dont 25 % de femmes, dans les zones urbaines et rurales, et a contribué à l'amélioration de l'infrastructure rurale, au reboisement et à d'autres activités visant à améliorer l'autosuffisance des populations rurales. Le PAM se propose actuellement d'aider les écoles et les orphelinats, d'appuyer les activités rémunératrices réalisées par les femmes et les activités agricoles, ainsi que les programmes d'alphabétisation et d'hygiène destinés aux femmes.

46. Du souci d'envisager, au-delà de l'urgence, un développement à long terme, est née l'idée des projets «des vivres contre du travail», qui visent à offrir un complément de nourriture à des gens dont les revenus sont trop faibles pour qu'ils aient accès à une alimentation suffisante pour mener une vie saine et productive; la nourriture fournie peut par ailleurs devenir un substantiel complément de revenus. Dans cette perspective, on a entrepris à Djibouti de faire exécuter de vastes travaux d'infrastructure à des ménages démunis qui recevaient, en guise d'encouragement, de la nourriture. Ces projets polyvalents «des vivres contre du travail» ont pour objectif de favoriser l'amélioration de l'équipement rural, le reboisement, par une action de formation et d'autres activités visant à accroître l'autosuffisance des populations rurales.

47. Le PNUD a fait oeuvre particulièrement utile en définissant le nouveau rôle du secteur privé, désormais considéré par le Gouvernement et l'ensemble des donateurs comme l'un des principaux moteurs du développement économique et social. En 1993, le PNUD a exercé une influence déterminante à cet égard en encourageant le pays à procéder à une réforme institutionnelle et à une restructuration de la législation du secteur privé. Un programme de 500 000 dollars devait notamment permettre de remanier le code djiboutien du commerce qui englobe la fiscalité, un code de l'investissement, la législation du travail et la promotion des investissements.

48. La protection de l'environnement a également joué un rôle important à Djibouti. Un séminaire national sur la gestion des catastrophes a eu lieu en octobre 1993, suivi en décembre de la même année d'un autre sur le développement durable et la gestion de l'environnement. Tous deux ont aidé à définir

les besoins nationaux et à mettre au point une stratégie pour l'élaboration d'une nouvelle législation. Une proposition de projet, d'une valeur de 350 000 dollars, est à l'étude; son objectif est de renforcer les capacités nationales de gestion de l'environnement et d'établir un plan d'action national pour l'environnement. Une direction de l'environnement a été créée et deux personnes ont été engagées. La Banque mondiale a fourni un consultant qui a élaboré un plan de travail et défini les activités préliminaires du projet. Un séminaire a ensuite permis à des bailleurs de fonds, à des organisations non gouvernementales et au secteur privé d'harmoniser le processus d'élaboration du Plan d'action national pour l'environnement et de définir le rôle des différents partenaires intéressés par les problèmes de l'environnement.

49. Le Gouvernement djiboutien continue d'être vivement préoccupé par la présence dans le pays de réfugiés, personnes déplacées et immigrants en situation irrégulière, dont le nombre a été estimé à 120 000, présence qui grève les modestes ressources disponibles et sollicite outre mesure les infrastructures économiques et sociales.

50. Les conditions de vie dans les camps de réfugiés sont rudimentaires et il n'y a aucune perspective de création d'activités productrices de revenus. Les camps sont situés dans des zones à peine accessibles, près des frontières éthiopienne et somalienne. C'est le PAM qui fournit l'aide alimentaire; les aspects médical et nutritionnel sont couverts par l'Association of Medical Doctors for Asia (AMDA) et l'éducation de quelque 1 500 enfants réfugiés qui fréquentent les écoles des camps est prise en charge par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'Église protestante évangélique de Djibouti fournit une assistance sociale limitée aux réfugiés urbains de la capitale. Outre le rôle qu'elle tient en assurant la protection internationale des réfugiés, la délégation du HCR à Djibouti finance et assure la supervision et le contrôle d'ensemble du programme d'assistance. Le budget de l'assistance pour 1996/97 se chiffre à 1,8 million de dollars, sans compter un montant d'environ 4 millions de dollars fourni par le PAM pour 1996/97 au titre de l'aide alimentaire. L'écart observé par rapport au budget précédent s'explique par le nouvel objectif que s'est assigné le HCR en vue d'améliorer l'alimentation en eau dans les camps de réfugiés.

51. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le PNUD sont très engagés dans la lutte contre la propagation du VIH et du sida. En 1993, ces deux organisations ont contribué à la création d'un service de conseils qui devrait concourir à limiter l'impact de l'épidémie grâce à des programmes d'éducation, de sensibilisation et d'information de la population. Le service a été créé dans le cadre du Comité national pour la lutte contre le sida; le PNUD y a également prêté son

concours en assurant la formation de ses membres et en finançant un voyage d'études organisé dans trois pays africains où l'épidémie du sida est très répandue (Zambie, Sénégal et Ouganda). Le PNUD étudie actuellement une proposition de projet élaborée par les membres du Comité national. En mai 1995, le PNUD et le Gouvernement ont signé un descriptif de projet dans lequel un montant de 45 000 dollars a été engagé pour lutter contre l'épidémie. En 1997, le PNUD a également engagé 50 000 dollars pour aider deux organisations nationales non gouvernementales engagées dans la lutte contre le sida. Dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Coordonnateur résident a créé un groupe thématique dans lequel tous les organismes compétents des Nations Unies sont représentés.

52. La principale préoccupation du Gouvernement en ce qui concerne le secteur sanitaire est de créer un système de santé accessible à tous. À cette fin, un effort a été fait pour mettre en place un système de soins de santé primaires, créer des centres sanitaires ruraux et former du personnel.

53. Un projet sera mis en oeuvre en étroite coopération avec l'OMS pour prévenir les contaminations par le VIH et le sida en sensibilisant le public grâce à l'action d'agents sanitaires communautaires dans les groupes à haut risque.

## VI. Conclusions

54. Les difficultés et problèmes de Djibouti sont essentiellement liés aux conflits qui agitent la corne de l'Afrique, et qui ont créé de vastes déplacements de population et réduit les recettes publiques du fait de l'effondrement du commerce et des services. En outre, les crises répétées (sécheresse, inondations, épidémies) combinées à la destruction à grande échelle, par la guerre, du cheptel, des points d'eau et des installations sanitaires et éducatives, ont considérablement augmenté les besoins de secours et d'aide humanitaire de Djibouti.

55. Grâce à un important programme de rapatriement en Éthiopie et à l'adoption d'une politique plus rigoureuse, les flux de réfugiés, personnes déplacées et immigrants clandestins ont quelque peu diminué. Néanmoins, le problème des personnes déplacées par la guerre civile (1991-1994) continue de se poser et il convient de lui apporter une solution appropriée au moyen de mesures concrètes telles que le relèvement des zones touchées et l'adoption de programmes de réintégration des rapatriés. Quant aux réfugiés qui se trouvent encore à Djibouti (d'origine somalienne pour la plupart), le HCR continuera de s'efforcer, en collaboration avec tous les intéressés, de trouver des solutions durables à leur situation tragique.

56. À cet égard, la solution durable la plus réaliste consisterait à conclure des accords politiques régionaux qui permettraient à ces immigrants de rentrer dans leur pays et maintiendraient dans leurs lieux d'origine les nouveaux arrivants éventuels. Cette action à long terme supposerait l'adhésion politique expresse des États intéressés et pourrait être facilitée par les organismes des Nations Unies, en étroite coopération avec l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, sise à Djibouti.

57. Il est également urgent d'apporter un appui financier au programme de démobilisation mis en place par le Gouvernement, afin de remédier aux difficultés financières occasionnées par la démobilisation de milliers de militaires. La démobilisation représente un grave problème qui doit être réglé dans le contexte plus large du relèvement et du développement et constitue une condition indispensable au rétablissement de la paix, à la stabilité et à la réconciliation nationale. En effet, elle aidera les personnes déplacées à l'intérieur du pays à reprendre confiance et les encouragera à rentrer chez elles; elle allégera en outre le lourd fardeau financier pesant sur le budget national.

58. Il faut de toute urgence reconstruire et remettre en état les infrastructures sociales endommagées ou détruites (écoles, dispensaires, alimentation en eau) dans toutes les régions qui ont été touchées par les troubles civils. Il sera fait appel à l'aide extérieure pour fournir l'appui financier nécessaire, ainsi que les équipements et le matériel requis pour la phase de reconstruction.

59. Pour engager ce processus de relèvement, les autorités devront s'efforcer d'encourager les populations déplacées à rentrer dans les villes et les villages qu'elles avaient quittés avant que l'on se soit sérieusement employé à rétablir les services publics. De la sorte, lorsqu'il s'agira de faire fonctionner et d'entretenir les services à l'échelon local, la communauté, qui aura participé à la remise en état des installations, éprouvera un sentiment de fierté et de responsabilité.

60. Le Gouvernement doit faire face à de graves difficultés financières résultant des troubles civils qui ont déchiré le pays. On estime qu'il faudrait d'urgence 30 millions de dollars au moins pour atténuer l'impact socioéconomique de la guerre. Pour améliorer la situation financière, le gouvernement a entrepris de démobiliser quelque 11 500 soldats. Toutefois, étant donné que cette opération prendra plusieurs années, il convient de prévoir une aide budgétaire à court terme et une assistance à la réinsertion économique et sociale des démobilisés. La table ronde organisée à Genève en mai

1996 a permis de recueillir suffisamment de promesses de dons pour fournir à Djibouti une aide à court terme

61. Le nombre important d'élèves qui ont abandonné l'école primaire – et qui ne sont pas suffisamment qualifiés pour entrer sur un marché du travail relativement fermé – ainsi que le nombre croissant de jeunes analphabètes, donnent à penser qu'il s'agit là d'un problème exigeant d'être abordé sérieusement. L'objectif doit être de réformer le système d'enseignement afin de le rendre moins coûteux, plus accessible et mieux adapté aux besoins du pays. Si l'on n'investit pas davantage dans l'éducation et la formation des Djiboutiens, les problèmes de mise en valeur des ressources humaines auxquels se heurte actuellement l'économie nationale, fragile et en déclin, seront difficiles à résoudre, à la fois à court et à long terme.

62. Afin de mieux comprendre la situation d'urgence, il importe d'évaluer séparément les besoins à court terme des différents groupes de population (réfugiés, immigrants clandestins, personnes déplacées à l'intérieur du pays et soldats démobilisés).

63. Grâce au financement du PNUD, un plan d'action national pour le relèvement est en cours d'élaboration afin d'évaluer avec précision les dégâts et de déterminer les besoins d'assistance. Les autorités ont établi que plusieurs écoles et dispensaires dans les districts d'Obock et de Tadjoura appellent une intervention immédiate.

64. Grâce à une action bien coordonnée des autorités locales et à la participation active des rapatriés – y compris les soldats démobilisés –, on pourrait obtenir l'appui technique et financier nécessaire pour mener à bien ces opérations avec rapidité et efficacité. On pourrait ainsi lancer ou relancer plusieurs projets dans les secteurs suivants: entretien des infrastructures urbaines de base, construction et entretien du réseau routier, boisement et reboisement, enfin entretien des points d'eau et des puits. Ces mesures permettraient en outre de faire régresser le chômage en créant des emplois. On pourrait inciter les anciens soldats et les rapatriés à participer à ces activités de relèvement en leur apportant en échange une aide alimentaire. Le Gouvernement s'est lui-même déclaré favorable à la formule «de l'argent et des vivres contre du travail», de préférence à la distribution gratuite de denrées alimentaires.

65. Un tel programme de relèvement exigerait une présence internationale dans les zones concernées, en vue d'apporter l'appui technique nécessaire et surtout de donner à la population un sentiment de confiance et de sécurité. Dans ce contexte, le PNUD joue le rôle d'organe de coordination d'une opération conjointe de tous les organismes des Nations Unies, y compris le programme des Volontaires des Nations

Unies, chacun apportant sa contribution dans le domaine qui relève de sa compétence et participant aux projets de relèvement et de reconstruction exécutés au niveau local. Une stratégie d'action échelonnée, adaptée au rythme du retour des personnes déplacées et du processus de démobilisation, a été arrêtée.

66. Parallèlement au programme de relèvement et dès que la plupart des personnes déplacées auront été rapatriées, des projets de reconstruction à forte intensité de main-d'oeuvre seront lancés à la fois pour les infrastructures socioéconomiques publiques et pour les biens privés.

67. Les projets en question pourraient être exécutés par de petites entreprises privées, avec la participation active des communautés. Il serait nécessaire de prendre des mesures visant à appuyer la création de micro-entreprises dans toutes les branches d'activité (commerce, agriculture, pêche, services, artisanat), en privilégiant le recours à des techniques adaptées aux conditions locales, ainsi que l'utilisation du crédit et d'autres mécanismes de financement. Les organismes des Nations Unies présents à Djibouti s'efforcent constamment d'apporter des solutions en menant des activités de rapatriement, de distribution de vivres et d'éducation, en entreprenant des efforts de regroupement visant à réinstaller les réfugiés dans des camps et en effectuant des opérations de nettoyage dans la capitale.

68. La communauté internationale est invitée à prêter un concours financier grâce auquel il sera possible de continuer à fournir l'assistance technique nécessaire à la réalisation des programmes socioéconomiques qu'il faut mener d'urgence pour la reconstruction et le développement de Djibouti.